Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260630-2026_043-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Tours

COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/043

L'an deux mille vingt-six,
le 29 juin à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Revaux Foucher, en raison d'un sinistre constaté dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 23
Nombre de Membres présents : 20
Nombre de Membres absents : 03

Présents :

Mmes Marie-Laure THEPENIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Jeanne-Laure BODIN, Magali DE OLIVEIRA DIAS, Catherine DEVISSCHER, Muriel HERSANT-FEREY, Elisabeth LEBLOIS, Eléonore LEBRETON,
Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Éric POUGETOUX, Benoît DAVID, Roland GUERTIN, Patrice NIVAULT, Florian POLLARIS, Patrice PYRAUT et Ivica TASIC.

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages
Votes : 22
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 22

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Dany HEURTEBISE donne pouvoir à Jeanne-Laure BODIN
Katia BOIS donne pouvoir à Christine SACRISTAIN

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

Marc MIOT

M. Ivica TASIC est nommé secrétaire de séance.

Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal – mandat 2026-2032

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article L2121-8 du CGCT qui prévoient que « dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement ».

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260630-2026_043-DE

Vu l'article L2121-1 du CGCT,
Vu l'article L2121-8 du CGCT,
Vu la nécessité de fixer les règles de fonctionnement de l'Assemblée délibérante,
Considérant que le projet de règlement intérieur a été soumis à l'examen des conseillers municipaux lors de la convocation à la présente séance ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

Article 1er : Le Conseil municipal approuve le règlement intérieur du Conseil municipal dont le texte est joint en annexe à la présente délibération ;

Article 2 : Le règlement intérieur entre en vigueur immédiatement après son adoption et s'appliquera jusqu'à son éventuelle révision par une nouvelle délibération ;

Article 3 : La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- *M. le Préfet d'Indre-et-Loire*

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	07 / 07 / 2026
Reçu par le représentant de l'Etat le	07/ 07 / 2026
Publié le	07 / 07 / 2026

Pour extrait certifié conforme,
Azay-sur-Cher, le 30 / 06 / 2026

MAIRIE D'AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire)

La Maire

Marie-Laure THÉPENIER

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».